

# MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

## DIRECTION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE

<p><b>SOUS-DIRECTION DE LA POLITIQUE DES FORMATIONS DE L'ENSEIGNEMENT GENERAL, TECHNOLOGIQUE ET PROFESSIONNEL</b> Bureau des Enseignements Technologiques et Professionnels 1 ter, avenue de Lowendal 75700 PARIS 07 SP</p> <p>Tél. : 01-49-55-44-92 Fax. : 01-49-55-56-17</p>	<p><b>NOTE DE SERVICE DGER/POFEGTP/N99/N°2118</b></p> <p><b>DATE 26 OCTOBRE 1999</b></p> <p><b>CLASSEMENT</b></p>
<p><b>LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE</b></p> <p><b>À</b></p> <p><b>MESSIEURS LES DIRECTEURS RÉGIONAUX DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT</b></p>	
<p><b>OBJET : Définition des épreuves E5, E6, E7 et de la formation en milieu professionnel en baccalauréat professionnel "Conduite et gestion de l'exploitaiton agricole" option "Production du cheval".</b></p> <p><b>DATE DE MISE EN APPLICATION : immédiate.</b></p>	
<p><b>PLAN DE DIFFUSION</b></p> <p><b>Administration centrale - Diffusion B</b> <b>Directions Régionales de l'Agriculture et de la Forêt</b> <b>Directions de l'Agriculture et de la Forêt des DOM</b> <b>Inspection Générale de l'Agriculture</b> <b>Hauts-Commissariats de la République des TOM</b> <b>Conseil Général de l'Agronomie</b> <b>Inspection de l'Enseignement Agricole</b> <b>Etablissements Publics Nationaux et Locaux d'Enseignement Agricole</b> <b>Unions Nationales Fédératives d'Etablissements Privés</b></p> <p><b>POUR INFORMATION</b></p> <p><b>Organisations Syndicales de l'Enseignement Agricole Public</b> <b>Fédérations d'Associations de Parents d'Elèves de l'Enseignement Agricole Public</b></p>	

Cette note de service annule et remplace la note de service n° 2110 du 19 mars 1997. Elle apporte des précisions sur la définition de l'épreuve E7.

Elle a pour objet de définir, pour la formation initiale, les modalités de la formation en milieu professionnel ainsi que les épreuves E5, E6 et E7 pour les baccalauréats professionnels "Conduite et gestion de l'exploitation agricole", option "Production du cheval".

Cette note de service spécifique au baccalauréat professionnel s'articule avec la note de service n° 2073 du 31 mai 1996 sur les stages de l'enseignement technique agricole.

La note de service n° 2088 du 15 juillet 1996 concernant l'organisation du service des PLPA pendant les stages des élèves de la voie professionnelle précise les modalités de suivi de la formation en milieu professionnel.

Le Sous-directeur

Edgar LEBLANC

## **LA FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL : LES SEQUENCES EN MILIEU PROFESSIONNEL ET LES STAGES**

La durée totale de la formation en milieu professionnel est de 14 à 16 semaines dont 12 prises sur la période scolaire :

- la durée totale des séquences en milieu professionnel est de 10 à 14 semaines ;
- une période de 2 à 4 semaines de stage est laissée à l'initiative des établissements : étude de milieu, voyage à l'étranger ..., dont une semaine obligatoire sur l'insertion professionnelle. Ces stages doivent être en cohérence avec la formation et avec le projet d'établissement.

### **OBJECTIF DE LA FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL**

- 1) Analyse du fonctionnement et des résultats d'une exploitation aboutissant à un diagnostic global. Ce diagnostic global, en rapport avec les modules MP4, MP11 et MP12, donne lieu à une production écrite dont la soutenance est support de l'épreuve terminale n° 6.
- 2) Raisonnement et prise en charge de la conduite d'un processus de production animale et ses cultures associées dans une double perspective :
  - apprentissage de la prise de décision et de la gestion des différentes phases de la conduite de la production ;
  - renforcement de la pratique des opérations d'élevage et de valorisation.

Ces activités relatives au raisonnement et à la prise en charge d'un processus de production et de valorisation, en rapport avec les modules MP133, MP134 et MP135 sont, pour partie, support de l'évaluation de l'épreuve n° 7 (dossier technique et fiches d'observation des pratiques professionnelles).

### **MODALITES DE LA FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL**

Cette formation doit être répartie en plusieurs séquences. La répartition des séquences est fonction de la progression pédagogique et des impératifs des organismes d'accueil des stagiaires.

La période de formation en milieu professionnel, support de l'épreuve n° 6, ne peut être inférieure à 8 semaines ; elle s'effectue dans une exploitation agricole ayant un élevage de juments poulinières.

Pour diversifier sa connaissance du milieu professionnel, le candidat peut compléter sa formation dans une autre structure en relation avec les techniques de valorisation (centre de débouillage, école de dressage). L'exploitation et le centre équestre de l'établissement peuvent être l'une de ces structures.

## **EPREUVE N° 5 : SCIENCES APPLIQUEES ET TECHNOLOGIE**

### **OBJECTIF**

Il s'agit de vérifier que le candidat a acquis les bases scientifiques et technologiques nécessaires à l'exercice de l'activité décrite dans le référentiel professionnel.

L'épreuve concerne les modules MP131 et MP132 et les disciplines qui y concourent : biologie, agronomie et zootechnie.

### **MODALITE DE MISE EN OEUVRE**

Il s'agit d'une épreuve écrite nationale d'une durée de 2 h 30.

Le sujet présente un intérêt national, au-delà des particularités de certains secteurs de la production du cheval.

Des documents peuvent être annexés au sujet.

### **EVALUATION**

Elle est réalisée par les enseignants des disciplines concernées à partir d'une grille nationale critériée. Le barème des points affectés aux différentes parties est fourni aux candidats avec le sujet.

L'épreuve est affectée d'un coefficient 3.

## **EPREUVE N° 6 : LE MILIEU PROFESSIONNEL**

### **OBJECTIF**

Il s'agit de vérifier que le candidat sait utiliser les méthodes et outils présentés au cours de la formation pour analyser le fonctionnement d'une exploitation dans son environnement et en élaborer un diagnostic global.

Cette épreuve s'appuie sur l'expérience accumulée au cours des périodes de formation en milieu professionnel. Elle a pour objet d'étude l'exploitation lieu du stage principal.

L'épreuve concerne les modules MP4, MP11 et MP12 et les disciplines qui y concourent : sciences économique et agronomie.

## MODALITE DE MISE EN OEUVRE

### \* Candidats soumis au CCF

Il s'agit de la combinaison d'une épreuve ponctuelle et d'un CCF.

#### *Recommandations générales :*

Moment essentiel de la formation, le stage principal (une ou plusieurs périodes dans une même exploitation d'une durée totale d'au minimum huit semaines) donne au candidat l'occasion d'appliquer les méthodes d'analyse et d'utiliser les outils de gestion enseignés ; cette mise en œuvre, guidée par les enseignants, est l'occasion pour le candidat de s'approprier ces outils et de maîtriser ces méthodes.

Au cours des périodes passées dans l'exploitation, le candidat devra observer son fonctionnement et collecter toutes les informations utiles qu'il sera amené à traiter afin de conduire l'analyse demandée.

Bien cerner le fonctionnement d'une exploitation nécessite d'en étudier les moments clés ; ainsi les périodes en entreprise doivent être fixées de manière à permettre au candidat d'être confronté à certains d'entre eux : chantiers importants, réalisation d'inventaire, remise des documents de gestion ...

Une dimension essentielle de l'étude demandée est la mise en évidence, dans l'histoire de l'exploitation, des événements clés, des décisions qui ont conduit à la situation actuelle et la mesure de leurs effets en termes économiques, techniques, sociaux et environnementaux.

Une attention particulière doit être portée aux relations liant le système d'exploitation à son milieu biophysique. Dans cette perspective, l'analyse critique des pratiques s'attachera aux décisions au jour le jour ainsi qu'aux décisions de campagne en établissant leurs effets dans le temps et dans l'espace.

### \* L'épreuve ponctuelle

#### a) Définition

L'épreuve ponctuelle est une épreuve de synthèse écrite et orale. Elle s'appuie sur un document écrit.

Le document écrit : élaboré par le candidat, il doit rendre compte du fonctionnement d'une exploitation dans son environnement. Le candidat doit s'attacher à décrire et analyser ce qui fait l'originalité de la situation étudiée. En particulier, il mettra en rapport les pratiques observées et le contexte de leur mise en œuvre.

Il sera amené à présenter des éléments particuliers de l'histoire de l'environnement de l'exploitation. Il ne s'agit pas en l'occurrence d'évoquer sans discernement une somme d'éléments, mais de relever ceux qui éclairent la manière et les conditions dans lesquelles sont conduites les productions et réalisées les activités sur l'exploitation : mise en évidence d'atouts et de contraintes, de points forts et de points faibles, des conditions d'insertion dans les territoires et les filières.

Le documents aboutit à une modélisation du fonctionnement de l'exploitation.

Le candidat doit en particulier présenter :

- les finalités de l'exploitant,
- les atouts et les contraintes économiques, juridiques, sociales, professionnelles, environnementales et de terroir, qui influent sur le fonctionnement de l'exploitation,
- les choix techniques et économiques de l'exploitation et leur pertinence.

#### **b) Déroulement de l'épreuve**

- exposé oral : le candidat dispose de 10 minutes au maximum pour présenter oralement au jury les points essentiels du document qu'il a rédigé ;
- entretien avec le jury : un entretien de 20 minutes au maximum porte sur l'exposé précédent et sur le document écrit.

#### **c) Evaluation**

Le jury est constitué d'un professionnel, d'un enseignant de sciences économiques et d'un enseignant de sciences et techniques professionnelles. L'évaluation est faite à partir d'une grille nationale, portée à la connaissance des candidats.

Cette épreuve est affectée d'un coefficient 3.

### **\* Le contrôle en cours de formation**

#### **a) Définition et déroulement**

Le CCF porte sur les modules MP11 et MP12.

Il s'agit d'une épreuve écrite de 2 ou 3 heures s'appuyant sur des documents de gestion technique, économique et comptable correspondants à un cas concret.

Il s'agit d'utiliser les outils de comptabilité et de gestion pour raisonner une décision en prenant en compte les contraintes d'ordre agronomique, zootechnique, économique et sociale, juridique, fiscale et financière.

Ce CCF se déroule en deuxième année.

#### **b) Evaluation**

Ce CCF est affecté d'un coefficient 1.

### **\* Les candidats non soumis au contrôle en cours de formation**

Ces candidats passent uniquement l'épreuve ponctuelle, celle-ci est alors affectée d'un coefficient 4.

## EPREUVE N° 7 : LES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

### OBJECTIF

Cette épreuve professionnelle a pour objet d'évaluer la capacité du candidat à :

- raisonner la conduite de l'élevage de juments poulinières ainsi que l'élevage et la préparation des poulains ;
- prendre en charge les étapes d'un processus d'élevage et de préparation des poulains, c'est-à-dire apprécier une situation, prévoir et organiser une séance de travail, la réaliser et contrôler les résultats obtenus.

L'épreuve concerne les modules MP133, MP134, MP135 et les disciplines qui y concourent : zootechnie, hippologie et sciences et techniques des agroéquipements.

### **\* Les candidats soumis au contrôle en cours de formation**

Il s'agit de contrôles organisés en cours de formation par les équipes pédagogiques.

L'annexe 1 résume le cadrage du CCF.

### **Définition et évaluation**

L'épreuve est constituée de 4 CCF, et est affectée d'un coefficient total de 3.

Les 4 CCF ont un coefficient identique de 0,75.

Ces 4 contrôles sont organisés conformément à l'annexe 1, en fonction de la progression pédagogique retenue par l'établissement, de la manière suivante :

- *CCF 1, oral relatif à la conduite de l'élevage des juments, ainsi que l'élevage et la préparation des poulains.*

Il a pour support un dossier de suivi technique d'un élevage de juments poulinières, élaboré par le candidat à l'occasion des séquences en milieu professionnel.

Le dossier technique est constitué par une série de chemises correspondant aux différentes phases et au résultat du processus de production.

Pour chacune des phases du processus de production, le candidat doit recueillir les informations lui permettant de présenter, analyser et discuter les décisions prises par le chef d'exploitation, en se référant aux documents techniques et économiques utilisés.

Un exemplaire du dossier a été fourni aux évaluateurs, préalablement aux épreuves.

A partir d'une question tirée au sort, à propos d'une phase de conduite de la production et des techniques de valorisation, le candidat doit être capable, en prenant appui sur le dossier :

- de situer la place et l'importance de cette phase dans le processus d'ensemble,
- d'interpréter les documents techniques ou économiques qui y sont associés,
- d'expliquer les décisions prises, ou à prendre, et les modalités de mise en œuvre,
- d'argumenter sur des alternatives possibles.

Son évaluation est réalisée par l'enseignant technique concerné, un professionnel peut y être associé.

### ***- CCF 2 relatif à la maîtrise des pratiques en milieu professionnel***

Cette évaluation a pour support les travaux réalisés par le candidat lors des séquences en milieu professionnel : exploitation de stage ou d'apprentissage.

Chaque séquence fait l'objet d'une préparation. Elle se traduit par la mise au point de fiches d'observation correspondant aux divers travaux qui devront être réalisés au cours de la séquence.

A l'issue de ces différentes séquences et à l'aide de fiches d'observation, le professionnel :

- récapitule la liste des responsabilités confiées et des travaux réalisés,
- précise le degré de maîtrise dans l'organisation et la réalisation des travaux,
- porte une appréciation d'ensemble sur les acquis et les insuffisances.

Ces fiches font l'objet d'un suivi de la part des enseignants responsables de l'organisation des séquences en milieu professionnel. Toutes les fiches sont regroupées sous forme d'un dossier.

En fin de formation, l'équipe enseignante prend connaissance des dossiers de suivi, évalue les résultats et attribue une note en tenant compte des appréciations qui ont été portées et du degré de maîtrise atteint à l'issue de la dernière séquence en milieu professionnel. Cette note est communiquée au candidat par un des enseignants qui a suivi le stagiaire, lors d'un bilan sur sa formation en milieu professionnel.

### ***- CCF 3 portant sur l'organisation et la réalisation d'une séquence de débouillage en situation réelle***

Conditions de mise en œuvre : ce contrôle est organisé par l'établissement au cours de la première ou deuxième année de formation en fonction de la progression pédagogique et des impératifs liés aux contraintes de l'activité.

Si l'établissement ne dispose pas de moyens suffisants (chevaux, équipements), il recherchera la collaboration des maîtres de stage ou d'apprentissage qui, dans le cadre de convention à établir, pourront mettre des poulains à disposition des candidats.

La séance servant de support au CCF se place après que le poulain ait reçu une éducation élémentaire (prise des pieds, pansage, conduite en main) et avant que le cheval n'évolue en extérieur aux trois allures. Elle porte sur les contenus de l'objectif 2 du module MP134 :

- travail à la longe,
- travail en liberté,
- travail aux longues rênes,
- travail monté,
- travail attelé.

L'évaluation de la séance est complétée par une évaluation du suivi du déboufrage d'un cheval par le cavalier soit dans l'établissement ou sur le lieu de stage.

Elle est réalisée à l'aide d'une grille définie nationalement, conjointement par un enseignant spécialisé et un professionnel qualifié désigné, en ce qui concerne les sports équestres par le service du haras, et en ce qui concerne les courses par une organisation professionnelle, représentative des entraîneurs, signataire des conventions collectives.

A partir de consignes données, le jury apprécie l'aptitude des candidats à :

- préparer et organiser une séance de déboufrage,
- réaliser la séquence demandée,
- justifier les modalités de mise en œuvre.

Grille d'évaluation (annexe 2).

***- CCF 4 portant soit sur la réalisation et la participation à une épreuve d'élevage officielle montée ou attelée pour les chevaux ou poneys entrant dans un circuit de valorisation d'élevage, soit sur la conception et la réalisation d'une séance d'entraînement en ce qui concerne les chevaux destinés à la course***

***. Cas des chevaux ou poneys entrant dans un circuit de valorisation d'élevage***

Il s'agit de préparer et de participer à une épreuve d'élevage montée ou attelée ouvrant droit à prime, organisée par ou sous l'égide du service des haras. Les épreuves pouvant servir de support à ce CCF sont les suivantes :

- concours de modèles et allures de trois ans montés (chevaux et poneys),
- concours cycle libre ou classique 4, 5 et 6 ans (référence disciplines du règlement SHF),
- concours de labellisation de loisir monté ou attelé (3, 4 et 5 ans).

***Conditions de mise en œuvre :***

Ce contrôle est organisé par l'établissement au cours de la première ou deuxième année de formation en fonction de la progression pédagogique et des contraintes de calendrier des concours.

Si l'établissement ne dispose pas de moyens suffisants (chevaux, équipements), il recherchera la collaboration des maîtres de stage ou d'apprentissage qui, dans le cadre de convention à établir, pourront mettre des jeunes chevaux à la disposition des candidats.

L'évaluation est faite à l'aide d'une grille définie nationalement, conjointement par un enseignant spécialisé et un professionnel qualifié désigné par le service des haras.

Le jury apprécie les aptitudes des candidats à :

- réaliser les diverses démarches nécessaires à l'inscription au concours,
- préparer le cheval à l'épreuve et organiser le déplacement,
- présenter le cheval,
- rendre compte des conditions de réalisation.

Grille d'évaluation (annexe 3).

#### *. Cas des chevaux destinés à la course*

Il s'agit de concevoir et de conduire une séance quotidienne d'entraînement à partir d'une situation donnée.

##### *Conditions de mise en œuvre :*

Ce contrôle est organisé par l'établissement au cours de la deuxième année de formation en fonction de la progression pédagogique et des impératifs liés aux contraintes de l'activité.

Si l'établissement ne dispose pas de moyens suffisants, il recherchera la collaboration de maître de stage ou d'apprentissage qui, dans le cadre d'une convention à établir pourront mettre des chevaux à la disposition des candidats.

L'évaluation est faite, à l'aide d'une grille définie nationalement, conjointement par un enseignant spécialisé et un professionnel qualifié, désigné par une organisation professionnelle représentative des entraîneurs, signataires des conventions collectives.

A partir des consignes données, le jury apprécie l'aptitude des candidat à :

- concevoir un programme d'entraînement et de soins pour amener un cheval de course à une condition optimale,
- justifier les modalités de mise en œuvre,
- commenter le travail effectué.

Grille d'évaluation (annexe 4).

## \* Les candidats non soumis au contrôle en cours de formation

Ces candidats passent une épreuve nationale.

### a) **Définition**

L'épreuve comprend deux parties :

Première partie :

Une interrogation orale ayant pour support le dossier de suivi technique d'un élevage de juments, élaboré par le candidat à l'occasion des séquences en milieu professionnel.

Le dossier technique est constitué par une série de chemises correspondant aux différentes phases et au résultat du processus de production.

Pour chacune des phases du processus de production, le candidat doit recueillir les informations lui permettant de présenter, analyser et discuter les décisions prises par le chef d'entreprise, en utilisant les documents techniques et économiques qui y sont associés.

A partir d'une question tirée au sort, à propos d'une phase de conduite de la production ou de techniques de valorisation, le candidat doit être capable, en prenant appui sur le dossier :

- de situer la place et l'importance de cette phase dans le processus d'ensemble,
- d'interpréter les documents techniques ou économiques qui y sont associés,
- d'expliquer les décisions prises, ou à prendre, et les modalités de mise en œuvre,
- d'argumenter sur des alternatives possibles.

Deuxième partie :

Une séance de pratique explicitée portant sur la réalisation et la participation à une épreuve d'élevage ou la réalisation d'une séance d'entraînement, selon les modalités définies dans le CCF.

#### *. Cas des chevaux ou poneys entrant dans un circuit de valorisation d'élevage*

Il s'agit de préparer et de participer à une épreuve d'élevage montée ou attelée ouvrant droit à prime, organisée par ou sous l'égide du service des haras. Les épreuves pouvant servir de support à ce CCF sont les suivantes :

- concours de modèles et allures de trois ans montés (chevaux et poneys),
- concours cycle libre ou classique 4, 5 et 6 ans (référence disciplines du règlement SHF),
- concours de labellisation de loisir monté ou attelé (3, 4 et 5 ans).

A partir de consignes données, le candidat doit être capable de :

- réaliser les diverses démarches nécessaires à l'inscription,
- préparer le cheval à l'épreuve,
- présenter le cheval,
- rendre compte des conditions de réalisation.

L'évaluation est faite à l'aide d'une grille définie nationalement, conjointement par un enseignant spécialisé et un professionnel qualifié désigné par le service des haras.

*. Cas des chevaux destinés à la course*

Il s'agit de concevoir et de conduire une séance quotidienne d'entraînement à partir d'une situation donnée.

A partir de consignes, le candidat doit être capable de :

- préparer et conduire un programme d'entraînement et de soins pour amener un cheval de course à une condition optimale ;
- justifier les modalités de mise en œuvre ;
- commenter le travail effectué.

L'évaluation est faite conjointement par un enseignant spécialisé et un professionnel qualifié, désigné par une organisation professionnelle représentative des entraîneurs signataire des conventions collectives.

*Dans les deux cas, c'est à la suite de son inscription que le candidat est orienté vers un établissement qui met en œuvre l'épreuve correspondante.*

**b) Déroulement de l'épreuve**

L'oral dure 20 minutes.

L'épreuve pratique se déroule dans les mêmes conditions que le CCF correspondant.

**c) Evaluation**

Les examinateurs sont un enseignant technique et un professionnel.

L'évaluation est réalisée à l'aide d'une grille nationale précisant, pour chaque partie, les compétences attendues et le barème.

L'épreuve est de coefficient 3.

## EPREUVE E7 : CADRAGE DU CCF

## Bac pro CGEA, option "Production du cheval"

	CONTROLE N° 1	CONTROLE N° 2	CONTROLE N° 3	CONTROLE N° 4
<b>COMPETENCES EVALUEES</b>	Raisonnement la conduite d'un élevage de juments ainsi que l'élevage et la préparation des poulains.	Prendre en charge la conduite d'un élevage de juments poulinières et les techniques de valorisation qui y sont associées. Maîtrise des opérations pratiques en situations professionnelles.		
<b>NATURE</b>	Une épreuve orale à partir d'un dossier de suivi technique d'un élevage de juments poulinières lors de séquences en milieu professionnel.	Pratique explicitée : à partir des fiches d'observation des travaux réalisés et des responsabilités prises lors de séquences en milieu professionnel.	1 CCF de pratique explicitée portant sur l'organisation et la réalisation d'une séquence de débouillage en situation réelle.	1 CCF portant sur : - la participation à une épreuve d'élevage (sports équestres), - la réalisation d'une séquence d'entraînement (course).
<b>COEFFICIENT</b>	0,75	0,75	0,75	0,75
<b>PERIODE DE REALISATION</b>	Premier ou deuxième trimestre de la deuxième année.	Observation : première et deuxième année, bilan fin de deuxième année.	Première ou deuxième année.	Première ou deuxième année.
<b>EVALUATEURS</b>	Enseignant technique, possibilité de participation d'un professionnel.	Bilan réalisé par les enseignants responsables du suivi des séquences en milieu professionnel.	Binôme composé d'un enseignant technique et d'un professionnel.	Binôme composé d'un enseignant technique et d'un professionnel.
<b>LIEU</b>	Etablissement.	Séquence en milieu professionnel.	Exploitation agricole de l'établissement, d'un autre agriculteur ou du maître d'apprentissage.	Concours d'élevage de chevaux de trois ans (S.E) Centre d'entraînement (C).

## GRILLE D'EVALUATION DU CCF 3 : EPREUVE DE DEBOURRAGE

CAPACITE	CRITERES	EVALUATION				BAREME	OBSERVATIONS
		--	-	+	++		
Préparer et organiser une séquence de débouillage.	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Choix du lieu et des conditions de la séance.</li> <li>* Equipement et mise en confiance du cheval.</li> </ul>					2	
Réaliser une séquence de débouillage en temps réel.	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Respect des objectifs de la séance et des règles de sécurité.</li> <li>* Progression du travail.</li> <li>* Utilisation du langage adéquat.</li> <li>* Utilisation des aides.</li> <li>* Travail en équipe.</li> <li>* Adaptation aux difficultés et aux imprévus.</li> </ul>					10	
Rendre compte des conditions de réalisation.	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Appréciation du travail effectué et des difficultés rencontrées.</li> <li>* Evaluation du résultat et des suites à donner.</li> </ul>					4	
Suivre le débouillage d'un cheval.	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Application dans le suivi du cheval.</li> <li>* Attitude responsable.</li> <li>* Respect des consignes.</li> <li>* Relation avec le cheval.</li> </ul>					4	
<b>NOTE</b>						<b>/20</b>	

*Appréciation générale :*

**GRILLE D'EVALUATION DU CCF 4 : EVALUATION DE LA PREPARATION  
ET DE LA PARTICIPATION A UN CONCOURS D'ELEVAGE**

CAPACITE	CRITERES	EVALUATION				BAREME	OBSERVATIONS
		--	-	+	++		
Justifier le choix de la filière choisie en fonction de l'animal présenté.	* Adéquation du cheval à la filière.					2	
Réaliser les démarches nécessaires à l'inscription au concours.	* Etude du calendrier. * Vérification du livret. * Démarches d'inscription.					2	
Préparer le cheval et organiser le déplacement.	* Niveau de préparation du cheval (état, travail). * Choix du harnachement et des équipements. * Modalités d'organisation du déplacement (transport, hébergement, nourriture).					3	
Présenter le cheval à l'épreuve.	* Présentation du couple cheval/cavalier : toilette du cheval, tenue du cavalier ou du meneur. * Présentation montée ou attelée : - respect des ordres et des règles de sécurité, - aisance et discrétion du candidat, - mise en valeur du cheval. * Présentation en main : - respect du protocole, - mise en valeur du cheval.					10	
Rendre compte des conditions de réalisation.	* Explication de la présentation et des difficultés rencontrées. * Identification des responsabilités (cheval, candidat). * Présentation des perspectives d'avenir pour le cheval.					3	
<b>NOTE</b>						<b>/20</b>	

*Appréciation générale :*

**Remarque :** l'appréciation des capacités à réaliser les démarches, à préparer le cheval et à organiser le déplacement se fera au moment de l'épreuve à partir des discussions avec le stagiaire.

**GRILLE D'EVALUATION D'UNE EPREUVE PORTANT SUR LA CONCEPTION  
ET LA CONDUITE D'UN PROGRAMME D'ENTRAÎNEMENT POUR CHEVAUX DE COURSE (trot, galop)**

A partir des fiches techniques comportant des indicateurs de forme et d'état, du B.O. de la spécialité, concevoir et conduire une séquence d'entraînement pour un cheval de course en fonction d'objectifs et d'engagements possibles.

CAPACITE	CRITERES	EVALUATION				BAREME	OBSERVATIONS
		--	-	+	++		
Concevoir un programme d'entraînement.	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Prise en compte des informations disponibles.</li> <li>* Cohérence du programme et adaptation aux objectifs fixés.</li> </ul>					5	
Préparer la séance de travail.	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Choix des conditions de la séance.</li> <li>* Choix des équipements du cheval.</li> <li>* Vérification de l'état du cheval.</li> </ul>					3	
Conduire la séance de travail.	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Respect des objectifs.</li> <li>* Travail du cheval dans le respect du programme retenu.</li> <li>* Adaptation aux difficultés rencontrées.</li> </ul>					7	
Rendre compte des conditions de réalisation.	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Pertinence des commentaires sur le travail effectué et les difficultés rencontrées.</li> <li>* Evolution des résultats et des suites à donner</li> </ul>					5	
<b>NOTE</b>						<b>/20</b>	

*Appréciation générale :*